



Madame le Recteur, mesdames et messieurs les membres de la formation spécialisée

Une nouvelle année s'ouvre et avec elle de nouvelles marques de mépris pour les personnels de l'Éducation Nationale dès la prise de fonction de la nouvelle ministre.

Nous ne pouvons commencer sans exprimer la colère des personnels dont les conditions de travail continuent de se dégrader, puisque les postes continuent à être drastiquement supprimés dans notre académie et puisque des réformes continuent d'être conduites à marche forcée, contraire à l'intérêt du service public et des ambitions que portent les personnels pour la jeunesse. La FSU exige un plan d'urgence pour le service public de l'éducation nationale qui respecte l'expertise et les métiers de ses agents et améliore enfin les conditions de travail. Nous étudierons d'ailleurs au cours de l'instance le bilan académique égalité professionnelle entre les hommes et les femmes alors que les réformes structurelles gouvernementales ne sont pas de nature à favoriser l'égalité femmes hommes : précarité des AESH à grande majorité féminine, temps incomplet imposé, non remplacement des personnels manquants, décrochage salarial continue en 20 ans, mérite et heures supplémentaires au lieu de dégel du point d'indice, détricotage et casse du service public au profit du contrat, organisation du travail qui n'est pas pensée en faveur de l'égalité. L'académie ne peut pallier par ce plan égalité femmes hommes aux effets délétères de ces réformes et de l'orientation stratégique de son ministère. Les agent.es ne sont pas dupes de cet affichage de pseudo priorités nationales : Il n'y a que des mesures incitatives, aucun plan de formation imposé et obligatoire pour l'encadrement. Ce tempo délibérément choisi ne rend pas compte d'une réelle priorité pour notre employeur.

Parmi les autres points à l'ordre du jour, le bâti scolaire, puisqu'une cellule « Bâti scolaire » se met en place dans notre académie. La FSU ne cesse d'interpeller sur ce sujet, qui devrait être une priorité afin de préserver la santé, assurer la sécurité des usagers comme des agents et enfin de répondre aux urgences écologiques et climatiques.

Sur un autre point, la FSU a demandé que l'impact du plan de lutte contre le harcèlement à l'école sur les conditions de travail des personnels soit traité lors de cette instance car force est de constater qu'encore une fois la prévention des risques passe après la mise en œuvre d'un dispositif ou d'une réforme. Nous attendons toujours l'étude d'impact de ce plan à l'échelle académique comme demandé lors de la FS SSCT A du 7 novembre (avis 3), avec les mesures de prévention qui en découleront. La prise en compte des risques psycho-sociaux n'est pas une option pour l'employeur.

A l'ordre du jour de cette instance aussi à l'initiative de la FSU, une synthèse des résultats aux dernières enquêtes envoyées aux personnels sur la thématique du handicap.

La FSU dénonce le fait que l'Education Nationale n'arrive pas à atteindre l'obligation minimale d'emploi au profit des travailleurs handicapés et beaucoup reste encore à faire en terme de reclassement, d'aide humaine et matérielle aux personnes recrutées. Sans surprise pour la FSU, les verbatims sont révélateurs du mal-être de nombreux personnels dans l'exercice de leur métier quant à la prise en compte de leur handicap. L'analyse de ces enquêtes en cours de traitement devrait être intéressante, mais, à nouveau et toujours, sans moyens supplémentaires : comment va faire l'académie pour changer cela et apporter des solutions aux problématiques soulevées ? La FSU déposera un avis en ce sens.

C'est pour continuer à dénoncer le mépris dont sont victimes les personnels de l'éducation nationale ainsi que la dégradation de leurs conditions de travail, pour réclamer une véritable revalorisation des salaires et l'abandon des suppressions de postes, que la FSU appelle les collègues à se mettre en grève le 1er février et à rejoindre les manifestations dans l'académie.